



Stopper un contrat intérim sans motif légitime (pour CDD)

Par ZonkedOut

Bonjour,

J'ai quelques interrogations. Pouvez vous m'aider -

J'ai signé un contrat d'intérim sans date précise de fin pour remplacement. Ma période d'essai est passée, j'ai signé ce contrat à titre transitoire (je recherche un emploi dans le juridique mais rien dans ma ville, je travaille donc dans une central d'appel?).

J'ai l'opportunité d'accéder au Job de mes rêves, dans une autre entreprise, en CDD pour le début, et qui aboutira ensuite à un CDI si tout se passe bien.

Le soucis c'est que je suis bloquée au niveau de mon contrat en intérim actuel. Ma période d'essai est finie et je ne signerai pas un CDI mais un CDD pour le moment.

Comment casser ce contrat d'intérim rapidement et en évitant de devoir des dommages et intérêts disproportionnés à l'agence d'intérim ?

Tant pis pour l'indemnisation de précarité, mais existe il une solution ?

J'ai entendu parlé de se faire licencier pour faute grave par exemple en faisant un abandon de poste ou pour insubordination' mais les procédures me paraissent trop longue et ma boîte d'intérim m'a l'air assez peu compréhensive.

Le CDD en question commencerait d'ici une bonne semaine, j'ai possibilité de m'arranger je pense pour une ou deux semaines de décalage.

Avez vous une astuce ? J'ai l'impression de devoir passer à côté d'une opportunité énorme, et ça me fait vraiment mal.

J'ai fais un master et cela fait 3ans que je fais des petits boulots depuis, en espérant avoir enfin de statut de juriste.

Je vous remercie d'avance pour votre aide, mes recherches n'ont rien données?

Par Prana67

Bonjour,

Vous n'auriez pas du accepter un CDD sans terme si vous ne comptiez pas rester dans cette entreprise.

Dans votre cas il vous reste la rupture d'un commun accord ou le licenciement pour faute grave. Par contre je déconseille l'abandon de poste.